

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 3 juin 2025

Délibération
n° 77-2025
Point 4.6.5

Point 4.6.5 de l'ordre du jour

Participation de l'Université à l'Aide Spécifique-FSDIE solidarité pour l'année 2025 et les 3 années suivantes, aide versée au CROUS

EXPOSE DES MOTIFS :

De nombreux étudiants connaissent des difficultés financières. L'Université de Strasbourg a fait le choix de verser la contribution FSDIE solidarité au CROUS de Strasbourg, établissement du site le plus à même d'évaluer les situations sociales des étudiants et porteur du service social unique constitué entre le CROUS et l'Université. C'est ainsi que deux assistantes sociales rémunérées par l'université travaillent au sein du service social unique pour plus d'efficacité des dispositifs et que le cout du salaire d'une troisième est partagé entre les deux établissements.

Selon la circulaire n°2011-1021 du 03/11/2011, concernant le développement de la vie associative et des initiatives étudiantes : « Dans chaque université, le conseil d'administration, après avis du conseil des études et de la vie universitaire, détermine le pourcentage de l'aide sociale dans la limite de 30% du budget annuel ».

Il est proposé aux membres du CA de s'exprimer sur deux points :

1 / Au titre de l'année 2025, de voter une subvention FSDIE solidarité pour les aides sociales **à hauteur de 80 000 euros**, (montant fixé en accord avec le CROUS).

Cette subvention sera imputée sur le budget du service de la vie universitaire.

Le montant des aides sera attribué aux étudiants par la commission de l'Aide Spécifique du CROUS de Strasbourg.

2 / De voter la reconduction de cette subvention de **80 000 euros** au titre des années 2026, 2027 et 2028.

En cas de nécessité, ce montant pourra être modifié et fera alors l'objet d'un nouveau passage en CFVU et CA pour approbation de ses membres.

Le 6 mai 2025, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 38 voix pour.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, vice-présidente Formation

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la participation de l'Université à l'Aide Spécifique-FSDIE solidarité pour l'année 2025 et les 3 années suivantes, aide versée au CROUS.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	1
Nombre d'abstentions	6
Ne participe pas au vote	0

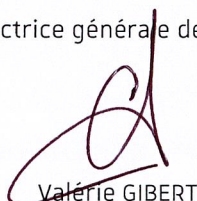
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 4 juin 2025

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT